

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MARS 2016

L'an deux mille seize, le 22 mars à 19 heures 30, le Conseil municipal de la commune de DIE (DROME) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Gilbert TREMOLET, Maire.

DATE DE CONVOCATION : 16 mars 2016

PRESENTS : Mmes, MM. TREMOLET, GUILLAUME, REYNAUD, FEUILTAINE, PERRIER, BECHET, MARCON, ORAND, MOUCHERON, FLACHAIRE, DUC, GIRY, CATOIRE (arrivée à 20h15), BRICHE (départ à 22h05), GONCALVES, HERZBERG, GAUTRONNEAU, RIBARD, DELIMAL, LEEUWENBERG, VIRAT, JOUVE.

ABSENTS EXCUSES : Mme CATOIRE (procuration à M. FEUILTAINE jusqu'à 20h15), Mme SAMUEL (procuration à M. TREMOLET), Mme FATHI (procuration à Mme REYNAUD), M. BRICHE (procuration à M. BECHET à partir de 22h05), M. GAMET (procuration à M. GUILLAUME), M. PELLESTOR

Mme Céline REYNAUD a été élue **Secrétaire de séance**.

M. le Maire informe :

- Suite aux attentats qui ont eu lieu à Bruxelles, une minute de silence est observée en mémoire des victimes.
- Prochaine séance du Conseil Municipal : 31 mai 2016 à 19h30

M. le Maire propose une modification de l'ordre des points et l'ajout d'un point supplémentaire à l'ordre du jour concernant une motion pour le maintien de la maternité et de la chirurgie de l'hôpital de Die.

Le procès-verbal de la séance du 23 février 2016 est adopté à l'unanimité.

Sont présentées et délibérées les questions portées à l'ordre du jour :

1. Motion pour le maintien de la maternité et de la chirurgie de l'hôpital de Die
2. Vote des taux d'impositions 2016
3. Vote des budgets primitifs 2016 : budget général et budgets annexes du camping, de l'eau, de l'assainissement, de la microcentrale hydro-électrique et de la ZAC de Chanqueyras
4. Vote des tarifs de l'eau et de l'assainissement
5. Autorisation de programmes et crédits de paiements 2016 du budget général et des budgets de l'eau et de l'assainissement
6. Forêt communale : programme 2016
7. Formation des élus : bilan 2015 et crédits 2016
8. Subventions 2016 aux associations d'intérêt local
9. Programme d'aménagement de l'entrée ouest : sollicitation de la réserve parlementaire
10. Convention de mise à disposition de service de la CCD à la ville de Die
11. Présentation de la demande d'approbation de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP)
12. Maison des entrepreneurs : financement de la ville de Die
13. Projets innovants 2016 de l'Ecole de musique et d'arts plastiques municipale – Conventions de partenariat
14. Théâtre de Die : demande de subvention au CDDRA pour les travaux hall bâtiment
15. Musée de Die : demande de subvention au CDDRA pour la médiation culturelle – animations
16. Conventions avec ERDG-GRDF pour le passage de la ligne HT, la création de deux postes et travaux d'électrification sur la ZAC de Chanqueyras
17. Election de la Commission d'appel d'offres
18. Décisions du Maire prises en vertu des délégations du conseil municipal
19. Questions et informations diverses

1 – MOTION POUR LE MAINTIEN DE LA MATERNITE ET DE LA CHIRURGIE DE L'HOPITAL DE DIE

M. le Maire, expose :

Les demandes d'autorisation de fonctionnement de la maternité et de la chirurgie de l'hôpital de Die prennent fin au 30 juin 2016.

Vu,

- la nécessité d'assurer la sécurité de la population dioise et des nombreux visiteurs du Diois, de rendre attractifs nos services et de les pérenniser, de permettre la continuité des services,
- la volonté de professionnels de santé (gynécologues, obstétriciens, radiologues) de s'installer à Die, à la condition d'avoir une vision à long terme, c'est à dire des autorisations de fonctionnement pour 5 ans, et des postes publiés pour l'hôpital de Die,
- les efforts considérables réalisés par le service de gynécologie obstétrique notamment en termes de présence pédiatrique et de sages-femmes,
- les arguments développés dans une lettre ouverte par les professionnels de santé du bassin de la Drôme pour le maintien des services,
- l'attachement des Dioises et des Diois à leur territoire, à leur sécurité et au maintien des services de maternité et de chirurgie à Die,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après en avoir délibéré, à l'unanimité

Demande à la Ministre de la santé, Mme Marisol Touraine, le renouvellement des autorisations de fonctionnement des services de gynécologie-obstétrique et de la chirurgie pour 5 ans ainsi que l'ensemble des moyens humains et matériels nécessaires à leur bon fonctionnement.

Reçu en Préfecture le 25/03/2016

Publié et notifié 25/03/2016

M. le Maire rappelle l'entretien des élus locaux avec Mme TOURAINE, ministre de la santé. A cette occasion, Madame la ministre s'est engagée à créer les postes nécessaires pour couvrir les besoins en anesthésie. Il adhère à la proposition de motion effectuée aujourd'hui, qui va dans le même sens que les engagements déjà pris, portant sur une durée d'activité suffisante pour répondre aux attentes des professionnels candidats à exercer au centre hospitalier. Il a d'ailleurs remis en « main propre » à l'Agence Régionale de Santé plusieurs candidatures de médecins désireux d'exercer à l'hôpital sous condition d'une autorisation de fonctionnement de durée suffisante.

M. LEUWENBERG indique que les autorités de l'Etat formulent dans ce dossier une injonction paradoxale consistant à vouloir un projet innovant qui ne répond pas aux exigences du code de la santé, alors même que les services de l'hôpital de Die font preuve d'un sens de l'innovation depuis très longtemps. Il est nécessaire de disposer de 5 ans d'autorisation de fonctionner pour continuer à bien fonctionner comme actuellement.

M. le maire ajoute qu'il est important de disposer rapidement d'une vision claire de validité de l'autorisation de fonctionner, et non comme en 2015 à la dernière minute.

2 – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2016

M. FEUILTAINE, Adjoint aux finances, expose :

Examen en commission finances du 16 mars 2016

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B sexies relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

Depuis 2010, les taux de référence communaux (sauf la taxe foncière sur le bâti) ont été majorés afin de prendre en compte le transfert de la fiscalité départementale (ex. TH) et régionale et d'une partie des frais de gestion auparavant perçus par l'Etat (ex. CFE).

Au vu des bases prévisionnelles 2016, le produit attendu de la fiscalité directe locale, à taux constants, s'élève à 2.277.968 € selon les services fiscaux (le produit perçu en 2015 s'élève à 2.264.654 €). Cependant, pour la taxe d'habitation, le Gouvernement vient d'annoncer un dégrèvement pour les revenus modestes (maximum 4%), par mesure de prudence, la prévision de recette au BP 2016 a ainsi été diminuée de -3%, (environ -45.000 €), ce qui donne un produit fiscal attendu de 2 232 929 € inscrit au BP 2016.

Considérant que la ville entend poursuivre son programme d'équipements auprès de la population sans augmenter la pression fiscale,

LE CONSEIL MUNICIPAL

après en avoir délibéré, à l'unanimité

Article 1er : décide de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2015 et de les reconduire à l'identique sur 2016 soit :

Taxe d'habitation -TH	18,37
Taxe foncière (bâti) - TFB	16,72
Taxe foncière (non bâti) - TFNB	45,02
Taux CFE	20,67

Article 2 : charge M. le Maire de signer l'état de notification n°1259 correspondant et de procéder à sa notification à l'administration fiscale.

Reçu en Préfecture le 25/03/2016

Publié et notifié 25/03/2016

M. FEUILTAINE effectue au préalable la présentation d'une étude réalisée par le bureau KPMG pour le compte de la Communauté de Communes du Diois sur la situation financière et fiscale des communes membres de l'intercommunalité. Il indique qu'il est regrettable que ce document n'ait pu être distribué à tous les membres avant la séance du conseil communautaire, ce qui a généré de la confusion lors de cette séance. Le document d'étude s'inscrit dans le sens d'une démarche de pacte financier et fiscal sur le territoire. Il ressort pour la ville de Die un ensemble de critères (dette, potentiel fiscal...) qui la place, avec 3 autres, dans le groupe le plus en difficulté des communes du Diois. Cela illustre que la commune de Die est pauvre. Il souligne à cet égard que les données relatives au fonds de roulement des communes membres n'ont pas été étudiées dans ce document ce qu'il regrette en ce qu'elles auraient sans doute mis en évidence la situation très favorable de plusieurs communes qui disposent de réserves significatives, alors qu'en 2014 la ville de Die avait un fonds de roulement négatif. Cette situation a sans doute, parmi ses explications, le coût important des charges de centralité assumées par la ville de Die, qu'il souhaite pouvoir étudier plus précisément désormais.

M. LEUWENBERG indique qu'il regrette la transmission tardive de cette étude pour en faire l'analyse. Cette étude ne montre pas les programmes d'investissement à mener. Par ailleurs, la situation de Die n'est pas comparable avec des communes de taille similaire situées en région parisienne. Enfin, le classement des communes est un mauvais motif de répartition du FPIC dans la mesure où elle favorise les mauvais gestionnaires ayant des indicateurs dégradés.

M. FEUILTAINE partage ce point de vue. Un travail d'analyse approfondi est encore à mener. Il précise cependant que la tardiveté dans la remise du document d'étude concerne surtout la partie d'analyse de la CCD et non celle des communes membres remise plus tôt.

Mme VIRAT relève que c'est un outil intéressant qui va permettre de penser autrement.

M. FEUILTAINE confirme en effet son intérêt et, dans le même temps, la nécessité d'enrichir cette étude des remarques individuelles de chaque commune.

M. JOUVE précise que cette étude intervient au bon moment en plein chantier de réforme territoriale. A ce titre, il souligne la réflexion qui peut s'engager sur la DGF bonifiée pour laquelle les communautés de communes candidates doivent justifier de 9 compétences sur 12. Ces données sont donc utiles même si elles doivent être approfondies.

M. DELIMAL remarque qu'il faut aussi prêter attention à l'importance du patrimoine des communes et cite le cas des communes propriétaires de forêt.

M. FEUILTAINE indique que le sujet le plus important reste le projet de territoire, à savoir les orientations que souhaitent prendre collectivement les communes dans l'avenir. Bien qu'absolument nécessaires, les études financières et fiscales ne sont dans ce cadre que de simples outils.

Arrivée de Mme CATOIRE à 20h17.

3 –VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2016 : BUDGET GENERAL ET BUDGETS ANNEXES DU CAMPING, DE L'EAU, DE L'ASSAINISSEMENT, DE LA MICROCENTRALE HYDRO-ELECTRIQUE ET DE LA ZAC DE CHANQUEYRAS

M. FEULTAINE, Adjoint aux finances, expose :
Examen en commission finances du 16 mars 2016

Sont présentés les budgets primitifs 2016 du budget général et des budgets annexes : eau, assainissement, camping, microcentrale hydro-électrique et ZAC de Chanqueyras.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré,

Adopte les budgets primitifs 2016 tels que présentés ci-dessous :

BUDGET GENERAL : 19 voix POUR, 1 ABSTENTION (M. FLACHAIRE), 6 voix CONTRE (Mmes, MM. DUC, HERZBERG, GAUTRONNEAU, RIBARD, DELIMAL, LEEUWENBERG)

BUDGET de l'EAU: 25 voix POUR, 1 ABSTENTION (M. JOUVE)

BUDGET de l'ASSAINISSEMENT: 25 voix POUR, 1 ABSTENTION (M. JOUVE)

BUDGET CAMPING : à l'unanimité

BUDGET MICRO-CENTRALE HYDROELECTRIQUE : à l'unanimité

BUDGET ZAC DE CHANQUEYRAS : 21 voix POUR, 5 ABSTENTIONS (Mmes, MM. HERZBERG, GAUTRONNEAU, RIBARD, DELIMAL, LEEUWENBERG)

BUDGET PRINCIPAL : VILLE DE DIE

SECTION		POUR MEMOIRE 2015	VOTE 2016
<u>INVESTISSEMENT</u>	Dépenses/ Recettes	2 109 342,00 €	2 926 204,00 €
<u>FONCTIONNEMENT</u>	Dépenses/ Recettes	4 944 478,00 €	5 252 336,96 €

BUDGET ANNEXE : CAMPING

SECTION		POUR MEMOIRE 2015	VOTE 2016
<u>INVESTISSEMENT</u>	Dépenses/ Recettes	56 382,00 €	52 700,00 €
<u>FONCTIONNEMENT</u>	Dépenses/ Recettes	309 533,00 €	273 797,00 €

BUDGET ANNEXE : EAU

SECTION		POUR MEMOIRE 2015	VOTE 2016
<u>INVESTISSEMENT</u>	Dépenses/ Recettes	576 583,00 €	1 064 500,00 €
<u>FONCTIONNEMENT</u>	Dépenses/ Recettes	796 334,00 €	653 514,47 €

BUDGET ANNEXE : ASSAINISSEMENT

SECTION		POUR MEMOIRE 2015	VOTE 2016
<u>INVESTISSEMENT</u>	Dépenses/ Recettes	510 690,00€	593 972,13 €
<u>FONCTIONNEMENT</u>	Dépenses/ Recettes	522 384,00 €	557 427,00 €

BUDGET ANNEXE : ZAC DE CHANQUEYRAS

SECTION		POUR MEMOIRE 2015	VOTE 2016
<u>INVESTISSEMENT</u>	Dépenses/ Recettes	2 832 572,24 €	2 756 537,41 €
<u>FONCTIONNEMENT</u>	Dépenses/ Recettes	3 084 632,12 €	3 034 063,00 €

BUDGET ANNEXE : MICROCENTRALE HYDROELECTRIQUE

SECTION		POUR MEMOIRE 2015	VOTE 2016
<u>INVESTISSEMENT</u>	Dépenses/ Recettes	222 050,00 €	142 067,00 €
<u>FONCTIONNEMENT</u>	Dépenses/ Recettes	9 000,00 €	40 000,00 €

Reçu en Préfecture le 30/03/2016

Publié et notifié 30/03/2016

M. JOUVE s'interroge sur l'absence de versement par l'Etat, d'une compensation aux mesures de dégrèvement prévues en 2016. C'est une obligation.

M. FEUILTAINE souligne malheureusement ne pas avoir reçu de réponse à ce sujet. Il tient toutefois à souligner que dans le domaine des allocations compensatrices, les prévisions transmises font de surcroît ressortir une baisse d'environ 25 000 € des montants attribués à la commune de Die pour 2016 par rapport à 2015.

M. GAUTRONNEAU s'étonne d'un montant élevé de dépenses imprévues en 2016 alors que ce chapitre n'était pas crédité au budget 2015.

M. FEUILTAINE précise que ce chapitre constitue une variable d'équilibre utilisée pour tenir compte des excédents antérieurs reportés dont bénéficie la commune en 2016, alors qu'elle n'en disposait pas jusqu'à présent.

M. GAUTRONNEAU souligne que la section de fonctionnement se porte bien. Il s'étonne, en dépit de recettes bien plus élevées en 2015 que celles prévues, que les aides au CCAS et aux associations apportées par la commune aient été en baisse.

M. FEUILTAINE rappelle que le montant des recettes perçues réellement en 2015 ne s'écarte que de 3% des prévisions, ce qui est tout à fait raisonnable. Il précise par ailleurs que la prudence impose que le budget ne comporte pas de prévision de recette supérieure à celle de l'année précédente si la commune n'a reçu aucune information certaine en ce sens, ce qui est le cas pour les dotations de péréquation. En revanche, la recette de dotation forfaitaire a bien baissé comme annoncé. D'une manière globale, il indique que la commune, confortée dans son analyse financière par l'étude KPMG précédemment évoquée, s'est conformée à ses engagements en recherchant la maîtrise des dépenses de fonctionnement dans un contexte difficile.

M. JOUVE constate que les documents budgétaires discutés et diffusés aux conseillers municipaux dans le cadre de la présente séance sont un peu trop comptables et techniques pour assimiler les orientations de l'équipe municipale. Il souhaiterait que cette présentation puisse être revue pour mieux faire ressortir ces orientations.

M. FEUILTAINE indique que la forme du document peut toujours être améliorée. Sur le fond, il rappelle que le débat d'orientation budgétaire, qui est en phase avec la présentation faite aujourd'hui, avait permis d'évoquer plus largement les orientations.

M. LEUWENBERG indique que la section de fonctionnement ne peut faire l'objet de grands bouleversements. En revanche, les subventions aux associations sont une question de fond. De la même manière, il souhaiterait voir concrètement tous les investissements prévus, comme la Maison de Santé Pluridisciplinaire qui ne figure pas au budget.

M. FEUILTAINE remarque que les questions posées ont déjà obtenu une réponse lors du dernier conseil municipal. Ainsi, s'agissant de la Maison de Santé, il rappelle que le projet prévoit que DAH soit porteur de l'aménagement, ce qui explique l'absence de ce programme dans le budget communal. Il souligne que le programme d'investissement présenté au budget est un peu plus ambitieux pour tenir compte de subventions plus importantes attendues grâce au travail mené vis-à-vis des partenaires. Enfin, en termes d'économie d'énergie, il ajoute que les services techniques se verront renforcer d'un emploi aidé, à créer dans ce domaine spécifique, afin de finaliser en 2016 le diagnostic énergétique global du bâti. Ce renfort bénéficiera ainsi aussi au travail de la commission municipale BEE.

M. GAUTRONNEAU rappelle la faiblesse des investissements menés en 2015.

M. FEUILTAINE confirme en effet que les investissements ont été faibles en conformité avec la volonté de restaurer les équilibres financiers de la collectivité. Le déficit d'investissement est ainsi passé de - 813 000 € début 2014 à -202 000 € début 2016. Pour autant, le programme 2016 totalise, tous budgets, un montant d'investissement de 5,2 M€, ce qui constitue un effort très significatif.

M. GAUTRONNEAU s'interroge sur la recette prévisionnelle de cession d'actif de 281 000 € figurant au budget prévisionnel.

M. FEUILTAINE précise qu'il s'agit de la prévision de cession du terrain Pluviane pour le projet de résidence intergénérationnelle (acquéreur DAH au prix de 150 000 € convenu) et de la vente de l'espace actuellement utilisé par la mission locale à la Communauté de communes (131 000 € selon l'estimation des Domaines).

M. JOUVE se félicite de la décision de renforcer l'équipe des services techniques en matière de travaux d'économie d'énergie. C'est le bon moment pour former des demandes de financement.

M. LEUWENBERG se dit satisfait des travaux prévus pour les économies d'énergie mais s'interroge sur l'avancée de certains projets tels que le projet de crèche ou encore le Plan de Déplacement des Collégiens pour la mobilité douce.

M. le maire indique qu'une rencontre est prévue concernant la crèche dans les tous prochains jours avec DAH et la communauté de communes. Le projet envisagé prévoit un portage de l'opération par DAH au sein de l'espace Reynaud réhabilité.

M. LEUWENBERG souhaiterait que le conseil municipal soit informé du suivi de cette affaire et interroge sur la suite qui sera donnée aux associations qui disposent d'un local dans l'espace Reynaud.

M. FEUILTAINE indique que l'échéance des travaux est prévue pour 2019. Les conseillers municipaux avaient été tenu informés en commission, des scénarii d'étude qui avaient été produits par le CAUE l'année dernière.

M. LEUWENBERG regrette qu'il soit prévu de faire du logement avec DAH compte tenu du bruit généré par la crèche.

Mme VIRAT rappelle que M. LEUWENBERG avait émis le souhait que la crèche soit maintenue sur l'espace J. Reynaud.

M. le maire indique que les trois associations concernées ont été contactées et ont connaissance que des travaux seront réalisés.

M. LEUWENBERG souhaite connaître les solutions de relogement proposées.

M. le maire indique que la commune ne dispose pas d'une solution de locaux pour l'ensemble des très nombreuses associations situées à Die.

S'agissant du Plan de Déplacement des Collégiens, Mme REYNAUD indique que celui-ci est bien compris au sein de l'étude globale des cheminements doux en cours.

Concernant le budget de l'eau, M. LEUWENBERG demande si le projet d'alimentation par gravité de la commune est toujours maintenu.

M. JOUVE rappelle que le terrain d'acquisition pour l'implantation du réservoir a fait l'objet d'une délibération du conseil municipal tout récemment.

Mme VIRAT s'interroge sur les investissements programmés sur le camping.

M. FEUILTAINE indique que la peinture de sanitaires est prévue, de même que l'acquisition d'un terrain situé en bordure.

S'agissant du budget microcentrale, à la demande de M. GAUTRONNEAU, M. GUILLAUME précise que ce budget générera des excédents à terme, dès lors que l'ensemble de l'investissement sera réalisé. Le retour sur investissement est évalué à 6 ans.

Concernant la ZAC de Chanqueyras, M. FEUILTAINE indique que le budget ne prévoit pour le moment que la vente de deux lots même si des contacts sont pris avec une société qui cherche à construire des pavillons en bois.

M. LEUWENBERG indique qu'il s'abstiendra pour le budget ZAC compte tenu du manque de clarté de ce budget et de l'opposition relative à l'abandon du projet de maison de santé et à l'absence de commerces sur cette zone. Il se félicite néanmoins de la prise en compte des modes doux dans le projet.

M. FEUILTAINE souhaite des précisions quant au manque de clarté évoqué du budget ZAC.

M. LEUWENBERG répond que ce budget est trop technique.

Mme VIRAT souhaite connaître à quelles dépenses correspond le montant budgétaire de près de 30 000 € inscrit pour le projet Meyrosse.

M. le maire indique que cela correspond aux frais d'étude.

4 – VOTE DES TARIFS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

M. le Maire expose :

Examen en commission travaux du 14 mars 2016

Compte tenu des programmes d'investissements importants entamés, sur le budget de l'eau et de l'assainissement et qui doivent se poursuivre sur plusieurs années, il convient de réactualiser les tarifs de l'eau et de l'assainissement qui s'appliqueront après la relève d'avril 2016 (soit sur les consommations relevées d'avril 2016 à avril 2017).

En 2016, à Die, le prix moyen du m³ de l'eau et de l'assainissement, avec taxes et redevances, s'élève à 3,13 € HT et 3,36 € TTC.

La facture annuelle pour une consommation de 120 m³ s'élève à 402,75 € TTC, soit 33,56 € TTC par mois pour un ménage.

A noter : la TVA sur la partie « eau potable » est fixée à 5,5 %, la TVA sur la partie « assainissement » est fixée à 10% depuis le 1/1/2014.

Il est ainsi proposé les tarifs suivants qui s'appliqueront sur les consommations réalisées entre la relève d'avril 2016 et la relève d'avril 2017.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver les nouveaux tarifs augmentés d'environ 2%.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après en avoir délibéré, à l'unanimité (1 ABSTENTION : M. JOUVE)

Approuve les tarifs de l'eau et de l'assainissement (consommations et abonnements) comme suit (qui s'appliqueront après la relève d'avril 2016, soit sur les consommations d'avril 2016 à la relève d'avril 2017) :

TARIFS EAU	Vote 2011	Vote 2012 +2%	Vote 2013 +1.4%	Vote 2014 +2%	Vote 2015 +2%	PROPOS. 2016 +2%
1ère tranche, prix de base (0 à 500 m ³) le m ³	1,35 €	1,38 €	1,40 €	1,43 €	1,46 €	1,49 €
2ème tranche (500 à 2000 m ³) le m ³	1,23 €	1,25 €	1,30 €	1,33 €	1,36 €	1,39 €
3ème tranche (au-delà de 2000 m ³) le m ³	1,11 €	1,13 €	1,18 €	1,20 €	1,22 €	1,24 €
Revente aux communes de MOLIERES et PONET, le m3	1,17 €	1,19 €	1,24 €	1,26 €	1,29 €	
TARIFS ASSAINISSEMENT	Vote 2011	2012 +10%	2013 + 4,4%	2014 +2%	2015 +2%	PROPOS. 2016 +2%
1ère tranche, prix de base (0 à 500 m ³) le m ³	0,83 €	0,91 €	0,95 €	0,97	0,99 €	1,01 €
2ème tranche (500 à 2000 m ³) le m ³	0,73 €	0,80 €	0,84 €	0,86 €	0,88 €	0,90 €
3ème tranche (au-delà de 2000 m ³) le m ³	0,63 €	0,69 €	0,72 €	0,73 €	0,74 €	0,75 €

fs des abonnements forfaitaires selon diamètre de compteur :

Diamètre du compteur	Abonnement eau en €/an				Abonnement Assainissement en €/an			
	2013 +1%	2014 +2%	2015 +23%	Proposit° 2016 +2%	2013 +4,1%	2014 +2%	2015 +2%	Proposit° 2016 +2%
Ø 15 95% des abonnés	21,85	22,29 €	27,42 €	27,97 €	11,57	11,80 €	12,04 €	12,28 €
Ø 20	24,04	24,52 €	30,16 €	30,76 €	12,72	12,97 €	13,23 €	13,49 €
Ø 30	47,24	48,18 €	59,26 €	60,45 €	24,98	25,48 €	25,99 €	26,51 €
Ø 40	64,82	66,12 €	81,33 €	82,96 €	34,35	35,04 €	35,74 €	36,45 €
Ø 50	134,33	137,02 €	168,53 €	171,90 €	71,13	72,55 €	74,00 €	75,48 €
Ø 60	153,68	156,75 €	192,80 €	196,66 €	81,30	82,93 €	84,59 €	86,28 €
Ø 80	246,60	251,53 €	309,38 €	315,57 €	130,46	133,07 €	135,73 €	138,44 €
Ø 100	315,37	321,68 €	395,67 €	403,58 €	166,65	169,98 €	173,38 €	176,85 €

Tarifs ouverture/fermeture de compteur :

à appliquer à compter de la date exécutoire de la délibération.

	Fermeture/Ouverture de compteur				Proposition 2016 +2%
	2012 +2%	2013 +1%	2014 +2%	2015 +2%	
avec déplacement	20,60 €	20,81 €	21,23 €	21,65 €	22,08 €
sans déplacement	15,45 €	15,60 €	15,91 €	16,23 €	16,55 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve les tarifs ci-après :

Redevance pour la réception et le traitement des matières de vidange :
à appliquer à compter de la date exécutoire de la délibération

Règlement STEP : tarif vidange = 50 x le prix du m3 d'assainissement

	2012	2013 +4.4%	2014 +2%	2015 +2%	2016 +2%
EN EUROS HT	45,50	47,50	48,45	49,42	50,41 €
TVA	7%	7%	7%	10%	10%

Compteur gelé :

à appliquer à compter de la date exécutoire de la délibération

Suivant diamètre compteur, application du prix devis du marché à bon de commande, comprenant ½ heure de pose + compteur neuf, calcul sur une moyenne de 10 compteurs.

Tarif 2015 : 110 € TTC, compte tenu que les nouveaux compteurs sont équipés d'une tête de télérelève.

2016 : 112 € TTC (+2%)

Frais de rejet impayé :

Dans le cadre du prélèvement automatique mensuel, une indemnité forfaitaire 5 € TTC est appliquée en cas de rejet du prélèvement.

Reçu en Préfecture le 25/03/2016

Publié et notifié 25/03/2016

M. FEUILTAINE indique que le choix d'une hausse modérée s'explique par l'importance du programme d'investissement pluriannuel et la faiblesse relative des capacités d'autofinancement de chaque service alors que la dette est déjà élevée.

M. LEUWENBERG confirme l'intérêt d'une hausse modérée des tarifs pour couvrir les besoins d'investissement.

M. JOUVE souligne que le prix de l'eau à Die est supérieur à de nombreuses villes (Gap, Marseille, Valence, Clermont-Ferrand..) alors même que la ville gère ce service en régie et que l'eau dont dispose la ville est de qualité. Il indique que la hausse modérée ne peut être un choix constant. Il remercie pour la transmission des informations sur le programme d'investissement pluriannuel. Il reste à connaître la manière dont les travaux vont être financés. Il remarque que la période de taux d'intérêt bas est favorable actuellement à la souscription d'un emprunt et que les excédents disponibles ne montrent pas un enjeu financier à la hausse du prix de l'eau qui touche par ailleurs l'ensemble des usagers à la différence de la hausse des taux de fiscalité locale.

M. FEUILTAINE considère que la hausse modérée est nécessaire pour renforcer les capacités d'autofinancement du service, dont la dette rapportée à la CAF reste élevée (5 ans de CAF brute pour l'eau, 7 ans pour le service assainissement). S'agissant du transfert de compétence en cours d'analyse (loi NOTRe) la CCD ne sait pas encore comment cela va se passer.

Mme VIRAT relève que des économies d'eau sont à attendre des mesures prises pour améliorer le rendement du réseau.

M. GAUTRONNEAU indique que les travaux programmés s'appuieront sur l'épargne brute dégagée comprenant pour partie des emprunts réalisés par le passé et non employés pour des travaux. Il souhaiterait que le rythme des travaux puisse être soutenu par la suite.

M. LEUWENBERG note que les excédents ne sont pas si élevés que cela. Les échanges avec l'Agence de l'Eau ont permis par le passé de neutraliser les effets d'une hausse des taxes. S'agissant des compteurs, il faut que les petites communes soient toutes équipées ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Il s'interroge sur les effets du transfert de compétence pour les petites communes.

M. GAUTRONNEAU s'interroge sur la suite donnée à la volonté d'instaurer un tarif social de l'eau.

M. JOUVE indique que cela a en effet été annoncé en 2014 mais que des déboires techniques n'ont pas permis d'aller au terme du travail. Le renforcement de l'équipe des services techniques communaux doit sans doute permettre d'avancer.

S'agissant des bassins d'orage programmés, M. GAUTRONNEAU espère que les bonnes parcelles seront identifiées.

M. GUILLAUME indique qu'un accord est trouvé avec l'agriculteur concerné pour ce projet ayant pour vocation la prévention des inondations. Pour le projet des bassins d'orage du réseau d'assainissement, la localisation projetée pour le moment se situe à Chandillon et en dessous de la cave coopérative.

5 – AUTORISATION DE PROGRAMMES ET CREDITS DE PAIEMENTS 2016 POUR LE BUDGET GENERAL ET LES BUDGETS ANNEXES DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

M. le Maire expose :

Examen en commission Finances du 16 mars 2016

BUDGET GENERAL

Vu le code général des collectivités territoriales, article L 2311-3,

Vu le décret 97-175 du 20 février 1997,

Vu l'instruction M14,

Considérant que le vote en autorisation de programme et crédit de paiement, AP/CP est nécessaire au montage des opérations.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après en avoir délibéré, 19 voix POUR, 7 ABSTENTIONS (Mmes, MM. FLACHAIRE, DUC, HERZBERG, GAUTRONNEAU, RIBARD, DELIMAL, LEEUWENBERG)

Décide de voter les montants des autorisations de programme et la répartition des crédits de paiement comme suit :

Programmes à clôturer

<u>Programmes budget général</u>		<u>AP y compris ajustements</u>	<u>CP réalisés jusqu'en 2015 inclus</u>	<u>2016</u>	<u>Observations</u>
445	Travaux écoles	273.486,34	273.486,34	A clôturer	/
446	Terrain de football et vestiaires (2009 a 2015)	2.136.212,19	2.136.212,19	A clôturer	/
447	Aménagement des places de (2009 a 2015)	2.433.254,80	2.433.254,80	A clôturer	Recettes en RAR
423	Seuil de Meyrosse	18.487,36	15.112,36	A clôturer	RAR 3 375,00€ sur OP 464

Programmes se poursuivant

<u>Programmes budget général</u>		<u>AP y compris ajustements</u>	<u>CP réalisés jusqu'en 2015 inclus</u>	<u>CP BP 2016</u>	<u>CP >2017 et années suivantes</u>	<u>Observations</u>
457	Points propres OM	269 600,00	184 403,35	85 197,00	0	
461	Agrandissement et mise aux normes cantine et maternelle	909 999,65	348 188,65	561 811,00	0	
463	Aménagement quartier saint-pierre	1 772 400,00	9 986,47	377 047,00	700 000,00	685 366,53 Solde en 2018
464	Restauration de Meyrosse (+continuité écologique)	31 800,00	9 000,00	26 175,00 (Dont 3 375,00)		A poursuivre

Dit que ces dépenses seront équilibrées comme suit :

<u>Programmes budget général</u>		<u>Dépenses</u>	<u>Subventions</u>	<u>Autofinancement</u>
457	Points propres OM	85 196,65	40 694,00	44 503,00
461	Agrandissement et mise aux normes cantine et maternelle	561 811,00	106 288,00	455 523,00

463	Aménagement quartier saint-pierre	377 047,00	50 000,00	327 047,00
464	Restauration de Meyrosse (+continuité écologique)	26 175,00 Dont 3 375,00	8 767,00	17 408,00

Dit que les crédits correspondants sont inscrits au Budget Primitif, exercice 2016.

BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

Vu le code général des collectivités territoriales, article L 2311-3,

Vu le décret 97-175 du 20 février 1997,

Vu l'instruction M49,

Considérant que le vote en autorisation de programme et crédit de paiement, AP/CP est nécessaire au montage des opérations.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après en avoir délibéré, à l'unanimité

Décide de voter les montants des autorisations de programme et la répartition des crédits de paiement comme suit :

Programmes à clôturer

<u>Programmes budget assainissement</u>	AP y compris ajustements	CP réalisés jusqu'en 2015 inclus	2016	OBSERVATIONS
14 – passage en télé-relève des compteurs + installation de matériel	293 064,25	293 064,25	à clôturer	l'opération se poursuit hors programme
39 – bassin d'orage Jaillance	20 822,18	20 822,18	à clôturer	l'opération est intégrée au programme 48 bassins d'orage

Programme se poursuivant

<u>Programme budget assainissement</u>	AP y compris ajustements	CP réalisés jusqu'en 2015 inclus	CP BP 2016	CP >2017 et années suivantes	OBSERVATIONS
48 Bassins d'orage	2 000 000	7 980,40	187 676	200 000,00	1 804 343,60 Programme 2017-2026

Dit que ces dépenses seront équilibrées comme suit :

<u>Programme budget assainissement</u>	Dépenses	Subventions	Autofinancement
48 Bassins d'orage	187 676,00	4 750,00 RAR OP 39	182 926,00

Dit que les crédits correspondants sont inscrits au Budget Primitif, exercice 2016.

BUDGET ANNEXE DE L'EAU

Vu le code général des collectivités territoriales, article L 2311-3,

Vu le décret 97-175 du 20 février 1997,

Vu l'instruction M49,

Considérant que le vote en autorisation de programme et crédit de paiement, AP/CP est nécessaire au montage des opérations.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après en avoir délibéré, à l'unanimité

Décide de voter les montants des autorisations de programme et la répartition des crédits de paiement comme suit :

Programme à clôturer

<u>Programme budget eau</u>	AP y compris ajustements	CP réalisés jusqu'en 2015 inclus	2016	Observations
20 – Passage en télé-relève des compteurs + installation de matériel	292 122,67	292 122,67	à clôturer	l'opération se poursuit hors programme

Programmes se poursuivant

<u>Programmes budget eau</u>		AP y compris ajustements	CP réalisés jusqu'en 2015 inclus	CP BP 2016	CP >2017 et années suivantes	Observations
33	Extension réseau Ausson	417 337,12	409.537,12	7.800,00	0	A clôturer
58	Alimentation de la ville en eau potable	1 237 612,94	559 820,94	561 636,00	116 156,00	

que ces dépenses seront équilibrées comme suit :

<u>Programmes budget eau</u>		Dépenses	Subventions	Autofinancement
33	Extension réseau Ausson	7 800,00	0	7 800,00
58	Alimentation de la ville en eau potable	561 636,00	189 536,00	372 100,00

Dit que les crédits correspondants sont inscrits au Budget Primitif, exercice 2016.

Reçu en Préfecture le 25/03/2016

Publié et notifié 25/03/2016

6 – Subventions 2016 aux associations d'intérêt local

M. FEULTAINE, Adjoint aux Finances, expose :

Examen au sein des diverses commissions concernées

Vu les demandes écrites formulées par les associations pour l'obtention d'une subvention au titre de l'année 2016,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après en avoir délibéré, 19 voix POUR, 6 ABSTENTIONS (Mmes, MM. FLACHAIRE, DUC, HERZBERG, RIBARD, DELIMAL, LEEUWENBERG), 1 voix CONTRE (M. GAUTRONNEAU)

Décide d'attribuer les subventions suivantes pour 2016 :

*(*ne prennent pas part au vote, les conseillers municipaux membres du bureau d'associations)*

<u>EVENEMENTIEL</u>	SUBVENTION en euros
USD pour fête locale	5 200
pour la fête du 14 juillet	2 800
F.E.O pour la fête de la transhumance 2015	7 200
Echo Diois	3 000
Syndicat de la clairette pour les Espiègeries	3 000
Diois jumelages	
- Fonctionnement	4 000
- Partenariat Nord-Sud	640
Commune libre St Marcel	1 500
Commune libre St Marcel pour les fêtes romaines	3 500

Allons danser	400
ASA Drôme : Rallye des Terres du Diois	2 000
Cie C Possible (symphonie du possible le 17 juin 2016)	4 200
Cie Luni Création (Improvisendrôme le 28 mai 2016)	3 000
Club cycliste de Die : Dromoise	4 000
Collectif Vélo Diois pour la fête du vélo	300
TOTAL	44 740

SOCIAL	SUBVENTION en euros
Les Amis de l'Ecole Laïque	740
Escapade	720
Groupement d'Entraide du personnel communal	
- Fonctionnement	2 000
- Colonie Fabregas	800
Comité Diois Secours Populaire	
- Fonctionnement	800
- Journée des oubliés	400
Croix Rouge Française	800
Les Restaurants du cœur	
- Fonctionnement	400
- Loyer	400
Association Protestante d'Entraide du Diois	800
APACH	400
C.I.D.F.F.	1 600
UDAF pour le Fonds Solidarité Logement	2 200
Nunc	400
Accorderie- Solad	1 000
Les potagers rares	1 500
Surya (yoga sur chaise)	500
Association des Paralysés de France	100
Remaid	1 000
TOTAL	16 560
SPORT	SUBVENTION en euros
USD Rugby	2 900
Diois Football Club	2 640
USD Hand Ball	2 900
Elan Basket Diois	2 900
Judo Club Diois	2 900
Die Athlétic Club	1 600
Les Ours du Glandasse	440
Gymnastique Volontaire	400
Club Cycliste de Die	1 100
Amicale Pétanque Dioise	160
Amicale Dioise de Sport Adapté	450
Association Sportive du Collège du Diois	640
Association Sportive du Lycée du Diois	400
Dynamic Gym	50
Tennis Club de Die	1 050
Les Passe montagne du Diois	100
Les cavaliers du Diois	50
Tai Chi Harmonie	70
Les caillasses	700
TOTAL	21 450

CULTURE	SUBVENTION en euros
Festival Est-Ouest (M. Gautronneau ne prend pas part au vote)	3 720
Les Amis des Arts et du musée	4 000
Dea Augusta	1 200
Les Amis de Valcroissant	600
Diois Expression (Mme Virat ne prend pas part au vote)	200
Trajet Spectacle Peuple et Culture (Mme Herzberg, M. Leeuwenberg ne prennent pas part au vote)	1 000
Die Cantat	400
Les amis de l'Orgue (M. Flachaire ne prend pas part au vote)	400
Sauvegarde des cimetières familiaux de la Drôme	100
TOTAL	11 620

ENSEIGNEMENT	SUBVENTION en euros
Collège du Diois « Ski 6 ^{ème} »	1 280
Collège du Diois « Option Arts du Cirque »	2 000
Chabest'enfants	640
Chabest'enfants pour école primaire Chabestan :	
- BCD Bibliothèque	800
- Ulis école	300
- Transport scolaire ski	2 500
- Subvention Réseau	500
- Voyage scolaire Val d'Oule	6 240
Chabest'enfants pour école maternelle Chabestan :	
- BCD Bibliothèque	300
Voyage scolaire	1 500
Graine de savoir	400
APEL de l'Ecole Notre Dame	1 600
Collège/lycée du Diois	
Voyage scolaire Rome et Catalogne (M. Delord)	1 196
Voyage scolaire Tortosa (Mme Delpit)	69
Voyage scolaire Turin et Varallo (Mme Marselli)	276
Voyage scolaire Rome (Mme Charrier)	529
MFR de Vif pour Arnaud RAVOISIER	30
RPI Châtillon/Menglon	31
Prévention routière	100
Collectif Vélo Diois (petit matériel vélo Chabestan)	100
TOTAL	20 391

DIVERS	SUBVENTION en euros
Ecologie au quotidien	1 300
C'est tout Die	1 800
Réserve en cours d'année	5 000
TOTAL	8 100

TOTAL GENERAL	122 861 €
----------------------	------------------

C/ 67443 DSP Théâtre de Die 55 000 €
 DSP pour cinéma 19 500 €

Reçu en Préfecture le 25/03/2016

Publié et notifié 25/03/2016

M. FEUILTAINE présente un document de synthèse relatif aux demandes de subventions aux associations pour 2016. Il ressort de celui-ci qu'un adhérent sur deux est domicilié à Die et que les associations disposent d'un

encours bancaire total (épargne et compte courant) supérieur à 1 M€. Par ailleurs, il est constaté des lacunes dans la justification du besoin au sein des dossiers, le fait que la participation de la ville est le plus souvent la principale voire l'unique demande de subvention à laquelle les dossiers font référence en dépit de leur audience diversifiée. S'agissant des demandes non locales et souvent nationales, celles-ci reçoivent une réponse de refus à l'exception des associations ayant des antennes locales (restos ; secours pop ; Remaid...). Enfin, un travail est en cours pour valoriser les moyens fonctionnels humains ou matériels mis à disposition par la ville. Sur ces bases, il indique que la ville a vocation à apporter son soutien :

- aux associations participant à la vie locale et situées en dehors du champ de l'économie sociale et solidaire (champs concurrentiel de l'entreprise),
- aux associations ayant un réel besoin de financement,
- tenant compte au mieux de la domiciliation des adhérents,
- tenant compte des mises à disposition dont elles peuvent bénéficier,

Dans cet esprit, il est envisagé de conventionner avec chaque association pour fixer les droits et devoirs de chacun.

M. GAUTRONNEAU se dit favorable au conventionnement mais trouve le soutien à certaines associations trop faible par rapport à leur demande. Il relève également une disparité de traitement pour les associations ne disposant pas de local communal.

M. FEUILTAINE indique que des arbitrages ont été effectués et présentés en commission.

M. LEUWENBERG indique que la présence de nombreux adhérents, non domiciliés à Die, bénéficie à la commune. Il attire l'attention sur l'importance de la subvention communale qui peut conditionner l'octroi de subventions d'autres partenaires. S'agissant de la participation à la vie locale, il indique que celle-ci ne peut se résumer à la participation au forum des associations. La signature de conventions triennales est une bonne chose.

Mme VIRAT indique que la participation au forum des associations n'a jamais été le critère unique d'appréciation de la participation à la vie locale des associations sous l'ancienne mandature.

M. BECHET indique que les fédérations sportives n'apportent pas d'aide directe aux clubs.

M. FEUILTAINE précise qu'il est souhaitable que les associations précisent bien dans leurs demandes l'effet de levier que peut représenter le soutien de la commune.

M. JOUVE confirme l'effet de levier que peut représenter la subvention communale dans certains cas. Il se dit favorable aux conventions pluriannuelles y compris pour ne pas favoriser le dépôt de demandes de subvention pour des associations qui n'ont pas de réel besoin. En matière de mise à disposition de locaux, il confirme l'intérêt d'une clarification.

Départ de M. BRICHE à 22h05

7 – FORET COMMUNALE – PROGRAMME 2016

M. GUILLAUME, Adjoint aux travaux, expose :

Examen en commission Travaux du 14 mars 2016

Vente de coupes de bois et programme de travaux 2016

Comme chaque année, il est proposé d'autoriser la vente de coupes de bois et un programme de travaux patrimoniaux et d'actions de valorisation de la forêt.

a) Proposition de vente de coupes de bois 2016 : (recettes de fonctionnement)

Nature technique	Parcelles	Surface (ha)	Volume prévu m3	Observat°	Mode de vente°	Date de vente proposée	Estimation des recettes (€ HT)
Jardinage	13	11,67	630	Résineux et feuillus	Vente Bloc sur pied	Printemps/ automne	28 980 €
Jardinage	7	16,24	650	Résineux et feuillus	Vente Bloc sur pied	automne	17 600
Jardinage (en régie)	18	12,93	490	Résineux et feuillus	Contrat BF	automne	22 540 €
Amélioration (report 2015)	5, 6, 23, 24, 25 et 26	13,00	500	Epicéa	Contrat BF	automne	24 900 €
Chablis (bois cassé neige)	Diverses		150	Résineux	Contrat BF	automne	6 000 €

Emprise (séchage route)	diverses		100	Résineux	Contrat BF	automne	2 250 €
Emprise (projet de piste subventionné)	1 à 5		200	Résineux et feuillus	Contrat BF	automne	9 200 €
Totaux :		53,80	2 720				111 470 €
Recette prévisionnelle inscrite au BP 2016							98 000 €

Il est proposé au conseil municipal d'approuver la vente de ces coupes de bois par les soins de l'Office National des Forêts.

b) Programme de travaux patrimoniaux et d'infrastructure 2016: (dépendances de fonctionnement)

Nature des travaux		Coût estimatif € HT
Pelouse 3 Frères /travaux touristiques		390
Parcelles 17 à 19 /travaux de maintenance (à la minipelle)		1 980
Sous-total travaux patrimoniaux fonctionnement		2 370
Frais de garderie forêt	c/6282	7 186
TOTAL FONCTIONNEMENT		9 556

Volumes et prix donnés à titre indicatifs

c) Programme d'actions de valorisation de la forêt 2016 : (dépendances d'investissement)

Localisation	Nature des actions	Qté	unité	Coût estimé € HT	
Parcelle 13	Abattage + débardage <u>21 €/m3</u>	630	M3	13 230	
	Assistance ONF à donneur d'ordre 3,6 €/m3	630	M3	2 268	
Parcelle 18	Abattage + débardage <u>21 €/m3</u>	490	M3	10 290	
	Assistance ONF à donneur d'ordre 3,6 €/m3	490	M3	1 764	
Parc. 5, 6, 23, 24, 25 et 26	Abattage + débardage / Epicéa <u>20 €/m3</u>	500	M3	10 000	
	Assistance ONF à donneur d'ordre 3,6 €/m3	500	M3	1 800	
Forêt	Chablis <u>26 €/m3</u>	150	M3	3 900	
	Assistance ONF à donneur d'ordre 3,6 €/m3	150	M3	540	
Forêt	Emprise (route) <u>20 €/m3</u>	150	M3	2 000	
	Assistance ONF à donneur d'ordre 2,5 €/m3	150	M3	250	
Parcelles 1 à 5	Emprise - Piste à créer <u>23 €/m3</u>	200	M3	4 600	
	Assistance ONF à donneur d'ordre 3,6 €/m3	200	M3	720	
Sous-total travaux abattage/débardage				51 362 €	
Localisation	Nature des actions	Qté	unité	Subvention possible	Coût estimé € HT
Parcelle 27 à réaliser en 2016	Travaux sylvicoles : cloisonnement	9	Ha	Région 30% notifiée = 1 650 €	5 500
Parcelles 13 et 18 à réaliser en 2016	Travaux sylvicoles : cloisonnement	3500	ml	Non subventionné	1 700
Diverses routes	Travaux d'infrastructure			Non subventionné	5 700
Parcelles 1 à 5	Travaux d'infrastructure			FEDER jusqu'à 60% instruction en cours	10 000
Sous-total travaux sylvicoles					22 900
Total investissement 2016					74 262

Il est proposé au conseil municipal d'approuver ce programme d'actions de valorisation de la forêt et son plan de financement.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré, à l'unanimité

1) Vente de coupes de bois :

Décide de mettre en vente par les soins de l'Office National des Forêts, les coupes de bois comme mentionnées ci-dessus.

2) Programme de travaux patrimoniaux et d'actions de valorisation de la forêt :

Approuve les programmes de travaux ainsi que le plan de financement présentés.

Charge l'ONF de mettre en œuvre ces programmes. La prestation de l'ONF comprend : la consultation, l'assistance à la passation des contrats, la direction et le suivi des travaux et l'assistance à la réception et sera rémunérée sur la base des volumes réellement exploités.

Dit que la commune réglera directement aux exploitants les factures correspondantes (abattage, façonnage, débardage)

Autorise le Maire à signer tous les devis et contrats à venir afférents à ces dossiers et dont les montants peuvent varier sensiblement.

Travaux d'infrastructure : demande de subvention au titre du FEADER/Etat/Conseil départemental - Création d'une piste de débardage et de deux places de dépôts

Le projet consiste :

- en une création d'une piste de débardage dans les parcelles 1 à 5 de la forêt communale de Die, permettant une meilleure exploitabilité de ces coupes, le tracé se prolongeant dans la parcelle 16 de la forêt communale de Vassieux en Vercors
- en une création de deux places de dépôt, l'une en forêt communale de Vassieux en Vercors (parcelle 16) permettant de s'affranchir de l'ancien chargeoir, situé sur une propriété privée, l'autre dans la parcelle 5 de la forêt communale de Die.

Les travaux sont estimés à 14 400 € HT par les services de l'ONF et sont susceptibles d'être subventionnés à 60% au titre du FEADER, de l'Etat et du Conseil départemental.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après en avoir délibéré, à l'unanimité

Accepte la maîtrise d'ouvrage de cette opération sous réserve de l'octroi de la subvention et de l'accord de la commune de Vassieux, de céder la recette liée à la vente des bois d'emprise issus de sa forêt, à la commune de Die.

Sollicite l'octroi d'une subvention au titre du FEADER ainsi qu'une subvention au titre du PSADER ou du CD26.

Désigne l'Office National des Forêts comme maître d'œuvre.

Donne pouvoir à M. le Maire pour signer tout document et acte relatif à ce projet.

Travaux sylvicoles parcelle 11 : demande de subvention à la Région

L'Office National des Forêts propose pour 2016, un programme de travaux sylvicoles susceptibles d'obtenir une subvention de la Région Rhône-Alpes.

Il est proposé de solliciter l'aide de la Région à hauteur de 30% pour la réalisation des travaux subventionnables : travaux sylvicoles (intervention en futaie irrégulière) pour la parcelle 11.

Localisation	Nature des actions	Qté	Unité	Coût HT	Subvent°	Autofinancement € HT
Parcelle 11	Intervention en futaie irrégulière	14	ha	8.500 €	2.550 € Région 30%	5.950 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve le programme de travaux et le plan de financement présentés.

Sollicite l'aide de la Région pour la réalisation des travaux subventionnables : travaux sylvicoles concernant la parcelle 11 (intervention en futaie irrégulière), estimés à 8.500 € HT.

Autorise le Maire à signer tous les documents afférents à ce projet.

Reçu en Préfecture le 25/03/2016

Publié et notifié 25/03/2016

Forêt communale – vente de coupe de bois groupée de l'ONF

Considérant le programme de vente de coupes de bois 2016,

Considérant les articles L214-7 et D 214-22 du Code Forestier,

Il incombe au propriétaire de mettre à disposition de l'ONF les volumes de bois façonnés bord de route en vue de leur vente groupée, comme suit :

Parcelle 18	500 m3
Parcelles 5, 6, 23, 24, 25 et 26	500 m3
parcelles diverses (emprise et chablis)	500 m3

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré, à l'unanimité

Décide

- De mettre à disposition de l'ONF, comme indiqués ci-dessus, les volumes de bois façonnés bord de route en vue de leur vente groupée, conformément aux articles L214-7 et D 214-22 du Code Forestier.
- De donner au Maire délégation pour mettre en place ce projet et pour signer tout document y afférent.

Reçu en Préfecture le 24/04/2016

Publié et notifié 24/04/2016

8 – FORMATION DES ELUS : BILAN 2015 ET CREDITS 2016

M. le Maire expose :

Examen en commission Finances du 16 mars 2016

Vu L 2123-12 du code général des collectivités territoriales sur la formation des élus municipaux,

Le montant des dépenses de formation ne peut dépasser 20% du montant total des indemnités qui peuvent être allouées aux élus de la commune, soit 21.075,29 €.

Le compte administratif fait apparaître un montant de dépenses au titre de la formation des élus en 2015 de 466 €.

Compte tenu du bilan 2015, il est proposé pour 2016 de prévoir une enveloppe de 2.000 € pour la formation des élus.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré, à l'unanimité : 2 ABSTENTIONS (Mme, M. DUC et FLACHAIRE)

Décide une enveloppe 2016 de crédits de formations des élus municipaux d'un montant de 2.000 €.

Dit que cette somme est inscrite au budget primitif 2016.

Reçu en Préfecture le 25/03/2016
Publié et notifié 25/03/2016

Mme DUC insiste sur l'importance de la formation des élus.
M. le Maire encourage effectivement mais comprend que l'activité professionnelle peut être un frein.
M. GAUTRONNEAU constate la faiblesse du budget et espère un dépassement.
M. JOUVE rappelle le caractère obligatoire de la dépense, pouvant atteindre 20% du montant total des indemnités de fonction des élus.
Mme VIRAT souhaiterait avoir des informations sur les organismes dispensant les formations.

9 – PROGRAMME D'AMENAGEMENT DE L'ENTREE OUEST : SOLLICITATION DE LA RESERVE PARLEMENTAIRE
--

M. le Maire expose :
Examen en commission Travaux du 14 mars 2016

Dans le cadre du financement du projet d'aménagement de l'entrée ouest (AVP approuvé au conseil municipal du 23/02/2016), il est proposé de compléter le plan de financement en sollicitant la réserve parlementaire.

La demande de financement porte sur les deux premières tranches du projet Porte ouest (zone 1) et l'aménagement de la mobilité sur l'entrée de ville (RD 93 - zone 2), comme suit :

Intitulé des travaux	Montant en € HT	Montant en € HT
Travaux d'aménagement de la Porte Ouest (hors travaux théâtre) en 3 tranches – dont travaux de réfection de chaussée	Démol OT + déplac HT : 76 975 €	2 180 975 € HT
	Tranche 1 : 1 512 000 €	
	Tranche 2 : 592 000 €	
Travaux d'aménagement des cheminements doux de la RD 93 Ouest (du rond point Lidl au chemin de la recluse) – hors travaux de réfection de chaussée		300 000€ HT
Maîtrise d'œuvre et frais divers		100 000 € HT
TOTAL		2 580 975 € HT

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser M. le maire à solliciter le financement au titre de la réserve parlementaire et de l'autoriser à signer le dossier afférent et toute pièce s'y rapportant.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré, 21 voix POUR, 5 voix CONTRE (Mmes, MM. HERZBERG, GAUTRONNEAU, RIBARD, DELIMAL, LEEUWENBERG)

Autorise M. le Maire à solliciter le financement du programme d'aménagement de l'entrée Ouest au titre de la réserve parlementaire.

Autorise M. le Maire à signer le dossier afférent et toute pièce s'y rapportant.

Reçu en Préfecture le 25/03/2016
Publié et notifié 25/03/2016

M. LEEUWENBERG se prononce contre, considérant qu'il faut voir dans ces subventions une forme de « clientélisme ». Il regrette un manque de contrôle du dispositif.

10 – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SERVICE DE LA CCD A LA VILLE DE DIE

M. le Maire expose :
Examen en commission Finances du 16 mars 2016

Afin de palier partiellement l'absence d'un agent titulaire des services techniques (congé de maternité), il est envisagé la mise à disposition du service Pôle environnement et patrimoine de la CCD.

Les modalités de mise en œuvre de cette mise à disposition sont fixées par convention à signer entre la ville de Die et la CCD, il est prévu un maximum de 20 jours d'intervention, sur le principe d'un jour par semaine. Le montant de rémunération et de charges sociales est fixé à 29 € /heure, soit 203 €/jour (pour 7 heures).

Il est proposé au conseil municipal d'approuver cette mise à disposition et d'autoriser M. le maire à signer la convention correspondante ainsi que tout document utile à ce dossier.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après en avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve la mise à disposition d'un agent du service Pôle environnement et patrimoine de la CCD, pour une durée de 20 jours, à raison d'un jour par semaine et pour un montant de rémunération et de charges sociales fixé à 29€/heure.

Autorise M. le Maire à signer la convention à passer avec la CCD pour cette mise à disposition.

Reçu en Préfecture le 30/03/2016

Publié et notifié le 30/03/2016

11 – PRESENTATION DE LA DEMANDE D'APPROBATION DE L'AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE (Ad'AP)

Mme REYNAUD, Adjointe à l'environnement, expose :

Examen en commission Travaux-Environnement

La loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées oblige la commune, à compter du 1er janvier 2015, à mettre tous ses Etablissements Recevant du Public (ERP) et ses Installations Ouvertes au Public (IOP) accessibles à tous les handicaps.

Les pouvoirs publics ayant pris conscience de l'impossibilité de respecter la date butoir du 1^{er} janvier 2015, la loi n° 2014-789 du 10 juillet 2014 habilitant le Gouvernement à adopter de nouvelles mesures législatives s'est traduite par la parution de l'Ordonnance n° 2014-1090 du 26 septembre 2014. A compter de cette date, et avant le 27 septembre 2015, les gestionnaires d'ERP et/ou IOP ont désormais la possibilité de s'engager dans un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP).

L'Ad'AP est un engagement de procéder aux actions ou travaux de mise en accessibilité d'un ou plusieurs ERP, dans le respect de la réglementation, dans un délai limité et avec une programmation des travaux et des financements. Cet accord suspend, sur la durée de l'agenda, le risque pénal prévu par la loi du 11 février 2005 et permet ainsi de poursuivre ses travaux de mise en accessibilité.

Ainsi, dans ce cadre, la commune a mis en place une politique de mise en accessibilité de son patrimoine en élaborant un Agenda d'Accessibilité Programmée sur 6 ans. Les aménagements à réaliser sont estimés en moyenne à 40.000 € par an.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser la présentation de la demande de validation de l'agenda d'accessibilité programmée auprès de la préfecture.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après en avoir délibéré, à l'unanimité : 5 ABSTENTIONS (Mmes, MM. HERZBERG, GAUTRONNEAU, RIBARD, DELIMAL, LEEUWENBERG)

Autorise la présentation de la demande de validation de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) auprès de la Préfecture.

Reçu en Préfecture le 25/03/2016

Publié et notifié 25/03/2016

M. LEEUWENBERG rappelle que la loi sur l'accessibilité s'impose aux communes et souhaiterait connaître les détails de l'agenda. Il regrette le manque de volonté et de concertation, et propose la mise en place d'une commission avec les services sociaux, le département, etc.

Mme REYNAUD informe que les acteurs ont été rencontrés et que des travaux sont prévus dès cette année.

M. LEEUWENBERG rajoute que l'expertise de la commission d'accessibilité évitera de faire des erreurs.

Mme REYNAUD présente un document avec l'estimatif des coûts des travaux, en régie interne et par des entreprises, notamment avec la première phase des travaux qui concernent le cinéma, cheminement et éclairage.

M. le Maire s'engage à prévoir 40 000€ de budget annuel pour les travaux de mise en accessibilité.

M. JOUVE fait remarquer que l'accessibilité n'est pas forcément une question d'argent, elle doit être prise en considération au moment des projets.

M. DELIMAL souhaite par ailleurs faire remarquer que la voirie est en mauvais état.

12 – MAISON DES ENTREPRENEURS : FINANCEMENT DE LA VILLE DE DIE

M. FEUILTAINE, Adjoint aux Finances, expose :

Examen en commission Finance-Economie du 16 mars 2016

L'Association la maison des entrepreneurs aménage un espace innovant de coworking, situé quartier des Fabriques à Die. Afin de pouvoir le rendre viable et accueillir du public l'association sollicite à la ville de Die des prestations de raccordement et divers travaux de maîtrise d'œuvre d'un montant s'élevant de 12.704 €

Compte tenu de l'intérêt que présente ce projet pour l'économie locale, il est proposé au conseil municipal de bien vouloir approuver cette contribution communale d'un montant s'élevant de 12.704 €, correspondant à la réalisation des études techniques et de conformité (travaux exceptionnels de réseaux d'eau et d'assainissement, frais de maîtrise d'œuvre réalisés par la ville de Die).

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après en avoir délibéré, à l'unanimité : 6 ABSTENTIONS (Mmes, MM. DUC, HERZBERG, GAUTRONNEAU, RIBARD, DELIMAL, LEEUWENBERG)

Approuve le financement communal à l'Association la maison des entrepreneurs, pour l'aménagement d'un bâtiment proposant un espace innovant de coworking, soit un montant de 12 704 €, correspondant à la valorisation des travaux de réseaux d'eau et d'assainissement, aux frais de maîtrise d'œuvre et à l'étude de conformité.

Reçu en Préfecture le 01/04/2016

Publié et notifié 01/04/2016

M. GAUTRONNEAU est étonné de ce projet qui n'a jamais été présenté et, de ce fait, s'abstient.

M. le Maire répond qu'il s'agit d'un projet privé et que les travaux concernent uniquement l'amenée des réseaux.

M. DELIMAL constate qu'il s'agit de desservir un futur lotissement et pose la question du conventionnement évoqué lors d'un précédent point.

13 – PROJETS INNOVANTS 2016 DE L'ECOLE DE MUSIQUE ET D'ARTS PLASTIQUES MUNICIPALE – CONVENTION DE PARTENARIAT

Mme MOUCHERON, Adjointe à la Culture, expose :

Examen en commission Culture du 15 mars 2016

L'Ecole de musique et d'arts plastiques communale a sollicité le Conseil départementale pour le financement de deux actions innovantes que sont la Symphonie des possibles portée par la Compagnie C Possible et le projet Improvisendrome porté par la compagnie Luni Création et soutenu également par la CCD.

La première action, à l'instar de l'évènement la Valse à mille gens réalisé 2015, consiste en un concert à Die le 17/06 (puis à Valence le 21/06) qui a vocation à fédérer des musiciens professionnels et amateurs, autour d'une composition d'André Stocketti.

La seconde action consiste en 5 concerts d'improvisation qui se réaliseront sur le haut Diois et à Die (dans le grand hall de la mairie) à partir d'une thématique et dont le but est de faire se rencontrer les gens.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver ces deux actions innovantes et d'approuver le soutien de la ville par un apport technique et financier à hauteur d'une subvention globale de 7200 €.

Les deux projets seront formalisés par une convention avec chacune des associations qui prévoit les modalités de réalisation et de versement de la subvention communale.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après en avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve deux actions innovantes à savoir : la Symphonie des possibles portée par la Compagnie C Possible et le projet Improvisendrome porté par l'association Luni Création.

Soutient ces actions par un apport technique et financier à hauteur d'une subvention globale de 7 200 €.

Dit que cette somme est inscrite au budget primitif 2016.

Autorise M. le Maire à signer les conventions se rapportant à ces actions.

Reçu en Préfecture le 25/03/2016

Publié et notifié 25/03/2016

14 – THEATRE DE DIE : DEMANDE DE SUBVENTION AU CDDRA POUR LES TRAVAUX DU HALL DU BATIMENT

Mme MOUCHERON, Adjointe à la Culture, expose :

Examen en commission Culture du 15 mars 2016

Divers travaux visant à aménager le hall d'entrée du théâtre sont prévus : ils visent principalement à améliorer l'accueil du public mais également celui des utilisateurs.

Le principal poste de travaux consiste en la mise en place d'une solution de chauffage et la réfection du sol. Les autres aménagements doivent permettre d'améliorer les conditions de travail des salariés ou intervenants sur le théâtre.

Le projet s'attache également à développer la convivialité du lieu en aménageant l'espace buvette et en créant un espace d'exposition.

PLAN DE FINANCEMENT de l'opération en HT				
Principaux postes de dépenses (1)	Montants	Cofinanceurs et autofinancement	Montants	%
THEATRE - éclairage pour expo + hall	9 723,00	Etat (...):	6 811,96	20%
THEATRE -sol Chauffage Hall	11 214,80	Région (CDDRA ...% du coût éligible):	13 623,92	40%
THEATRE - Bar Hall + cimaise	4 080,00	Département :		0%
THEATRE - revêtement sol du hall + porte	3 975,00	Communes (...):		0%
THEATRE - table billetterie	2945,00	Autres Publics (...):	6 811,96	20%
THEATRE - armoire + agents vestiaires	1 200,00	Autofinancement :	6 811,96	20%
THEATRE - vitrines	922,00	dont : recettes		
Coût total :	34 059,80	Total :	3 4059,80	100%
Recettes déductibles :	0	Recettes inéligibles CDDRA :		
Dépenses inéligibles CDDRA :		Dépenses inéligibles CDDRA :		
Coût total éligible CDDRA :	34 059,80	Total éligible CDDRA :	34 059,80	

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le programme de travaux divers portant sur le hall d'entrée du Théâtre de Die et le plan de financement prévisionnel, d'autoriser M. le Maire à solliciter le financement le plus élevé possible auprès du CDDRA (Région) et à signer tout document relatif à cette affaire ainsi qu'à actualiser le plan de financement le cas échéant.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve le programme de travaux du hall d'entrée du Théâtre et le plan de financement prévisionnel présentés ci-dessus.

Autorise M. le Maire à solliciter le financement le plus élevé possible auprès du CDDRA (Région).

Dit que le montant des travaux est inscrit au budget primitif 2016.

Autorise M. le Maire à signer tout document relatif à cette affaire ainsi qu'à actualiser le plan de financement, le cas échéant.

Reçu en Préfecture le 25/03/2016

Publié et notifié 25/03/2016

M. LEEUWENBERG cite pour exemple de travaux inutiles pour les personnes à mobilité réduite, la réalisation de la rampe d'accès du théâtre.

15 – MUSEE DE DIE : DEMANDE DE SUBVENTION AU CDDRA POUR LA MEDIATION CULTURELLE - ANIMATIONS

Mme MOUCHERON, Adjointe à la Culture, expose :

Examen en commission Culture du 15 mars 2016

Chaque année, en plus de ses huit espaces d'exposition permanents, le musée propose un programme complet d'expositions temporaires, conférences, visites, ateliers et spectacles et participe aussi activement aux fêtes locales comme les Espiègeries, la Fête de la Transhumance, la Fête Romaine et le Festival Est-Ouest. Une vie associative riche accompagne le musée avec notamment Dea Augusta, les Amis des Arts et du Musée, la Commune Libre de Saint-Marcel et l'Association de Sauvegarde des Cimetières Familiaux de la Drôme très investis dans tous les projets.

Objectifs de l'action : grâce au programme d'animation, tous les publics sont invités à entrer au musée pour favoriser la rencontre entre le visiteur et l'œuvre.

La variété des approches : certaines actions sont en lien direct avec nos collections (visites, expositions, conférences, contes locaux, etc...) tandis que d'autres n'ont que la prétention d'amener de nouveaux publics à découvrir le lieu (concerts, spectacles, etc ...), ont pour finalité de toucher tous les publics.

Résultats attendus : le programme d'animation permet de fédérer des publics très différents autour de l'histoire du territoire, pour une appropriation progressive du lieu par la population.

PLAN DE FINANCEMENT de l'opération en TTC ou HT				
Principaux postes de dépenses	Montants	Cofinanceurs et autofinancement	Montants	%
cachets artistiques + intervenants				
	3450	Etat (...):	0	0%
frais de communication		Région (CDDRA 30% du coût éligible)		
	350	:	1086	30%
frais techniques		Département :		
	0		0	0%
	0	Communes (DIE) :		
	0		2534	70%
		Autres Publics (...):		
			0	0%
		Autofinancement :		
			0	0%
		dont : recettes *		
			180	5%
Coût total :	3800	Total :	3800	
Recettes déductibles :	180	Recettes inéligibles CDDRA :	180	
Dépenses inéligibles CDDRA :	0	Dépenses inéligibles CDDRA :	0	
Coût total éligible CDDRA :	3620	Total éligible CDDRA :	3620	

* les recettes prévues générées par votre projet seront déduites des dépenses totales pour obtenir le coût total éligible, sur lequel pourra être calculé le montant de la subvention régionale.

La demande de subvention vise principalement à couvrir les charges liées aux cachets artistiques ou aux prestations des intervenants (conférenciers) participant au programme d'animation ainsi que les frais de communication.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver cette opération et le plan de financement et d'autoriser M. le Maire à solliciter la subvention du CDDRA à hauteur de 30% et à signer tout document se rapportant à cette affaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve le programme d'animation et le plan de financement présentés ci-dessus.
Autorise M. le Maire à solliciter le financement du CDDRA (Région), à hauteur de 30%.
Dit que le montant des travaux est inscrit au budget primitif 2016.
Autorise M. le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Reçu en Préfecture le 25/03/2016
Publié et notifié 25/03/2016

16 – CONVENTIONS AVEC ERDF-GRDF POUR LE PASSAGE DE LA LIGNE HT, LA CREATION DE DEUX POSTES ET TRAVAUX D'ELECTRIFICATION SUR LA ZAC DE CHANQUEYRAS
--

M. GUILLAUME, Adjoint aux travaux, expose :
Examen en commission Travaux du 14 mars 2016

Dans le cadre des travaux d'aménagement de la ZAC de Chanqueyras, il est prévu la réalisation des réseaux électriques souterrains de haute et basse tension.

A cet effet, trois opérations sont programmées :

- L'enfouissement de la Ligne aérienne HTA « Luc en Diois »
- Le raccordement HTA des 3 postes de la ZAC (dont un en attente)
- Le raccordement BT des lots à aménager

Le coût de ces opérations a été chiffré par ERDF à 118 638,51 € HT (142 336,21 € TTC) et 68 775,39 € HT (82.530,47 € TTC).

Par ailleurs, l'enfouissement de la ligne HT fait l'objet d'une convention de servitudes au bénéfice d'ERDF GRDF et la création des 2 postes fait l'objet d'une convention de mise à disposition de 15m² de terrain.

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir approuver ces devis et autoriser M. le Maire à signer les conventions nécessaires avec ERDF-GRDF.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve le coût des trois opérations programmées par ERDF-GRDF pour l'aménagement de la ZAC de Chanqueyras.
Autorise M. le Maire à signer les conventions nécessaires ainsi que tout document relatif à cette affaire.

Reçu en Préfecture le 25/03/2016
Publié et notifié 25/03/2016

MM. DELIMAL et LEEUWENBERG s'étonnent de la prise en charge des travaux par la commune.

17 – ELECTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES
--

Suite à une erreur de procédure l'élection devra être refaite au prochain conseil municipal

18 – DECISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU DE LA DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DECISION N°12/16 portant passation d'un marché de fourniture de compteurs d'eau potable pour le service eau de la ville de Die.

Vu les articles 28 et 77 du Code des marchés publics, applicable par décret n°2006-975 du 1er août 2006,

Vu la consultation des entreprises et l'étude des propositions,

Considérant que la proposition de l'entreprise SENSUS France SAS (01700 NEYRON) constitue l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères fixés dans l'avis d'appel public à la concurrence et dans le règlement de la consultation,

Décide de confier à l'entreprise SENSUS France SAS le marché de fourniture de compteurs d'eau potable pour le service eau de la ville de Die, pour une durée de 3 ans.

Le montant minimum des commandes est fixé à 40 000 € HT et le montant maximum est fixé à 140 000 € HT sur trois ans.

Fait à Die, le 12 février 2016.

Décisions n°13 à n°24 : concessions cimetière et columbarium

DECISION N° 25/16 portant passation d'un marché (convention) avec le CAUE de la Drôme relatif à une mission de réflexion préalable à l'amélioration du fonctionnement du site du camping municipal

Considérant la proposition de convention transmise par le CAUE de la Drôme,

Décide de passer une convention avec le CAUE de la Drôme pour une mission de réflexion préalable à l'amélioration du fonctionnement du site du camping municipal pour un montant de 5 568 € HT.

Fait à Die, le 23 février 2016.

DECISION N° 26/16 portant passation d'un marché (convention) avec la CCI de la Drôme relatif à une mission de réflexion préalable en matière économique et commerciale pour un projet de développement de la zone de loisirs municipale (camping, piscine, snack) vers un pôle d'activités touristiques unique

Considérant la proposition de convention transmise par la CCI de la Drôme,

Décide de passer une convention avec la CCI de la Drôme pour une mission de réflexion préalable en matière économique et commerciale pour un projet de développement de la zone de loisirs municipale (camping, piscine, snack) vers un pôle d'activités touristiques unique (étape 2 du projet d'étude) pour un montant de 3 600 € HT.

Fait à Die, le 23 février 2016.

DECISION N° 27/16 portant passation d'un marché de maîtrise d'œuvre partielle pour l'aménagement de la RD 93 ouest, à Die

Considérant que la proposition du groupement d'entreprises AGENCE PAYSAGES/DIEDRE Etudes constitue l'offre économiquement la plus avantageuse,

Décide de confier au groupement d'entreprises AGENCE PAYSAGES/DIEDRE Etudes (84000 / 26150) le marché de maîtrise d'œuvre partielle (AVP et DET partiel) pour l'aménagement de la RD 93 ouest, Die.

Le coût de la mission s'élève à 9 715 € HT soit 11 658 € TTC. Le maître d'ouvrage se réserve la possibilité, dans le cadre de cette mission, de faire appel au maître d'œuvre de façon complémentaire pour un coût journalier de 600 € HT dans la limite de 5 jours supplémentaires.

Fait à Die, le 10 mars 2016.

DECISION N° 28/16 portant passation d'un marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de réfection du bâtiment « L'Aube et les Près » du centre de vacances de Fabrégas, à La Seyne sur mer

Considérant que la proposition du cabinet RS CONSULTING constitue l'offre économiquement la plus avantageuse,

Décide de confier au cabinet RS CONSULTING (83500) le marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de réfection du bâtiment « L'Aube et les Près » du centre de vacances de la ville de Die de Fabrégas, à La Seyne sur Mer.

Le coût de la mission s'élève à 12 000 € HT soit 14 400 € TTC.

Fait à Die, le 11 mars 2016.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.

Ainsi délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.